



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS

Tel : 01 44 92 78 50 – Fax : 01 44 92 78 59 – mail : fpip@fpip-police.com

Site : www.fpip-police.com

COMMUNIQUE

La Fédération Professionnelle Indépendante de la Police rappelle que les mesures de suspensions prises à l'encontre de huit policiers de la Seine-Saint-Denis ne constituent pas une sanction disciplinaire et ne préjugent en rien de l'orientation du Parquet saisi.

Alors que l'enquête vient à peine de débiter, elle déplore que des syndicalistes policiers se croient obligé de jeter l'anathème en parlant de « *brebis galeuses qui n'ont rien à faire chez nous...* (Flash Europe 1) ».

Le film projeté hier sur France 2 n'est qu'un élément de la guérilla urbaine que les forces de l'ordre s'appliquent, souvent au péril de leur vie, à réduire ; il n'est pas à lui seul suffisant pour alimenter des jugements hâtifs. Le droit ne se dit pas sur les plateaux de télé.

En l'espèce, il appartient aux enquêteurs de recueillir en amont l'ensemble les éléments d'appréciation qui pourront, à tout le moins, expliquer les circonstances ayant conduit ces policiers, dans le feu de l'action, à des actes qui, à l'image, ont pu paraître irrationnels.

En attendant, ceux qui ne sont pas au feu seraient bien inspirés de se taire.